



<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>SEANCE DU 26 JANVIER 2023</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 45 Ont participé au vote : 55 Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 18 JANVIER 2023</p>	<p>L'an deux mille VINGT TROIS et le VINGT SIX JANVIER, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p>Acquisition de la parcelle B586 à Bile Beille – Eus</p> <p>N° d'Ordre : 11-23</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Eric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUCHEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Johanna MESSAGER a donné procuration à Aude VIVES, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Daniel ASPE, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Louis SALIES, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA, David MONTAGNE a donné procuration à Nathalie CORNET, Françoise ELLIOTT a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Jean MAURY a donné procuration à Josette PUJOL, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Patrice ARRO, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Thierry BEGUE, André ARGILES, Guy PEIX, Jean CASTEX, Claire LAMY, Christelle LAPASSET, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Serge BOYER, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT</p>	

Le Président,

INFORME que la Communauté de communes Conflent Canigó, par la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial, porte de nombreuses actions liées à l'animation foncière.

DIT QUE consciente des enjeux liés à la maîtrise foncière sur les terres agricoles, et en vue d'installer, maintenir et conforter des exploitations sur le territoire communautaire, la Communauté de Communes procède à des acquisitions foncières en secteur agricole dans le but de sauvegarder les terres et de soutenir les porteurs de projets agricoles, dont l'un des principaux freins à l'installation ou au développement est la maîtrise foncière.



RAPPELLE qu'en 2022, la Communauté de Communes s'est prononcée pour l'acquisition de la parcelle agricole B595 à Eus et que le propriétaire de la parcelle B586, adjacente à la B595, a contacté la Communauté de communes pour lui vendre sa parcelle. Cette parcelle, d'une superficie de 1.120 m² et irrigable, pourrait être acquise pour 1.000 € (hors frais de notaire), soit 8.930 €/ha.

INFORME qu'il existe une servitude de passage entre la parcelle B586 (fonds servant) et la parcelle B585 (fond dominant). Le propriétaire de la parcelle B585 a donc un droit de passage exercé uniquement sur une bande d'une largeur de 2 mètres sur la parcelle B586. Deux autres parcelles, situées au lieu-dit L'Argentine et séparées par la route, avaient également été acquises par l'intercommunalité. De fait, avec l'acquisition de la parcelle B586, une superficie totale de 9.797 m² seraient maîtrisés sur le secteur.

INDIQUE que la Commission Agriculture réunie en date du 3 janvier 2023, a donné un avis favorable sur ce dossier.

PROPOSE au conseil de valider la présente demande d'acquisition de la parcelle B586 à Eus, au prix de 1.000 € (hors frais de notaire) et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

PROPOSE de désigner la SCP Janer comme notaire.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.

PRECISE que Jean-Christophe JANER n'a pas pris part au vote, ni à l'examen de ce point.

VALIDE la demande d'acquisition de la parcelle B n°586, d'une superficie de 1.120 m² à Eus, au prix de 1.000 € (hors frais de notaire).

APPROUVE la désignation de la SCP Janer comme notaire,

INDIQUE que le plan localisant cette parcelle est joint à cette délibération.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé la minute.

Le 17 février 2023.
Pour extrait, certifié conforme,
Le Président.
Jean-Louis JALLAT.

Conseil communautaire du 26 janvier 2023
Annexe - délibération :
Acquisition de la parcelle B586 à Bile Beille – Eus

